

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, le directeur général des ressources humaines du ministère a invité le SNUipp à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève envisagée le 26 mai 2009. La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le 20 mai 2009, de 11h15 à 12h.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : Mme Thérèse Filippi, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, et Mme Dominique Ropital, adjointe à la sous directrice des études de gestion prévisionnelle et statutaires ;
- pour le SNUipp : Mme Judith Fouillard et M. Philippe Dupont.

Le ministère ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

Les thèmes évoqués dans la notification des motifs conduisant le SNUipp à envisager de déposer un préavis de grève pour le 26 mai 2009 sont examinés point par point :

### La mise en place d'un dialogue social et le respect des droits syndicaux :

Le syndicat estime que le droit syndical est remis en cause dans le premier degré. Il affirme que les « entraves à l'organisation de journées d'information syndicale se sont multipliées » et que « les droits » à congés syndicaux sont refusés systématiquement dans bon nombre de départements du fait de l'absence de remplaçants ceci alors que l'administration est dans l'incapacité de démontrer, qu'effectivement, les difficultés de remplacement la conduisent à refuser les participations à ces journées.

Le ministère rappelle que la réglementation est respectée en la matière. Par ailleurs, il constate que de nombreux lieux de discussion ont été ouverts par le ministre pour rencontrer les organisations syndicales et qu'il n'y a jamais eu autant de rencontres qu'en ce moment.

Le syndicat demande la tenue d'un groupe de travail sur le sujet des droits syndicaux.

### L'emploi : exigence d'un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et à la transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves :

Le syndicat fait part de son inquiétude suite à l'annonce de 34 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique l'année prochaine. Il regrette que le département de la Vienne ait fait appel à des vacataires et demande si ce type de recrutement est amené à se développer. Il rappelle qu'il est préférable de faire appel au recrutement sur listes complémentaires.

Le ministère précise que l'annonce des 34 000 suppressions d'emplois au titre du budget 2010 figure dans un article de presse et qu'il ne s'agit pas d'une annonce officielle. Par ailleurs, il constate que le recrutement de vacataires dans le premier degré est très limité (quelques unités) et qu'il reste très marginal. Plus globalement, le recours à des personnels contractuels dans le premier degré se limite au département de la Guyane faute de personnels titulaires sur place ou à des langues régionales spécifiques. Par ailleurs, il rappelle que des assurances ont été données très récemment aux organisations syndicales sur le maintien des listes complémentaires dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants.

#### Le développement de la maternelle :

Le syndicat s'inquiète de la baisse de la scolarisation des enfants de deux ans. Il exprime également son émoi face au projet de jardins d'éveil piloté par le ministère chargé de la famille « *pouvant impliquer les écoles* ».

Le ministère considère que les dispositifs sont complémentaires.

#### Le maintien et l'organisation des postes en RASED et des dispositifs spécialisés d'aides aux élèves en difficulté :

Le syndicat affirme que la règle selon laquelle seuls 1 500 postes en RASED sur 3 000 prévus initialement seraient sédentarisés dans une classe n'a pas été respectée sur tout le territoire. Certaines académies auraient sédentarisé la totalité de leur contingent.

Le ministère rappelle que, conformément aux engagements du ministre, un groupe de travail a été constitué sur les RASED et qu'une circulaire est actuellement en cours d'élaboration.

Le syndicat reconnaît que le sujet des RASED fait l'objet d'une véritable concertation avec le ministère « *mais qu'il aura fallu une forte mobilisation des personnels pour en arriver là* ».

#### La revalorisation du métier d'enseignant :

Le syndicat considère que la revalorisation des enseignants qui est actuellement discutée dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants doit concerner tous les enseignants du premier degré, qu'ils soient ou non en début de carrière.

Le syndicat déplore que les mesures relatives au pouvoir d'achat concernent essentiellement les enseignants du second degré et cite l'exemple des heures supplémentaires. De même, le syndicat indique que la réglementation relative à l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) qui vise à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires exclut les instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles. Enfin, le syndicat considère que les enseignants du premier degré ont désormais de nouvelles attributions, par exemple dans le domaine du suivi des élèves en situation de handicap (formation des AVS-I) et qu'elles ne sont pas suffisamment reconnues.

Le ministère précise que la mesure relative à la défiscalisation des heures supplémentaires concerne aussi les heures supplémentaires effectuées dans le premier degré. Il rappelle que l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles a un coût budgétaire très important chaque année. Enfin, il indique que des groupes de travail relatifs à la revalorisation du métier d'enseignant se tiennent actuellement.



## Relevé de conclusion de la réunion de négociation préalable du 20 mai 2009



La chef du service des personnels enseignants de  
l'enseignement scolaire

Thérèse FILIPPI

SNUIPP

Philippe DUPONT

Judith FOUILLARD